

COMMUNE DE LE THIEULIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2021

Sur convocation en date du 25 mars 2021, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la salle des fêtes jeudi 1^{er} avril 2021 à 19h00 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, PAFFRATH Pascal, PANIER Olivier, PHILIPPE Romain

Absent excusé : Mme BARTHET Carole, Mr LE BRAS Sébastien

Secrétaire de séance : M. PANIER Olivier

Le compte-rendu de la séance 21 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité.

I. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2020 BUDGET EAU

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget de l'eau comme suit avec les reports N-1

<u>Section fonctionnement</u>	Recettes	87 892.64 €
	Dépenses	40 013.35 €
	Excédent	47 879.29 €
<u>Section d'investissement</u>	Recettes	37 143.75 €
	Dépenses	17 900.61 €
	Excédent	19 243.14 €
<u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>		67 122.43 €

Monsieur le Maire, sorti pour la circonstance, laisse la présidence à Madame MARTIN Nadine qui présente le compte de gestion établi par Madame la Trésorière de Courville-sur-Eure, lequel est conforme au compte administratif. Les comptes administratifs et de gestion 2020 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

Olivier PANIER demande si la commune de Le Thieulin va vendre de l'eau à Friaize

Monsieur le Maire répond que la question n'est pas tranchée puisque la compétence « production » appartient à la Communauté de Communes. L'eau distribuée sur la commune de Friaize sera bien produite depuis le forage de Le Thieulin

II. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET EAU

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

Le résultat de fonctionnement 2020

La somme de 47 879.29 € est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2021 au compte 002.

Le résultat d'investissement 2019

La somme de 19 243.14 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2021 au compte 001.

III. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2021, service de l'eau, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

<u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u>	105 800.00 €
<u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u>	86 900.00 €

IV. PARTICIPATION BUDGET EAU

Monsieur Le Maire propose que le budget de l'eau participe aux frais de personnel du budget principal de la commune pour un montant de 9 000.00 €, aux frais informatiques pour un montant de 600.00 €.

Personnel 250 heures de l'employé communal
50 heures de la Secrétaire
L'équivalent de 2 mois d'indemnité de Monsieur le Maire
L'équivalent de 3 mois d'indemnité du 2^{ème} adjoint

soit la somme de 9 000 Euros.

Informatique reconduction de la participation informatique reversée au budget communal de **600 Euros**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ces propositions.

V. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2020 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget principal de la commune comme suit avec les reports N-1

<u>Section fonctionnement</u>	Recettes	821 413.94 €
	Dépenses	165 631.45 €
	Excédent	655 782.49 €
<u>Section d'investissement</u>	Recettes	434 020.69 €
	Dépenses	371 517.44 €
	Excédent	62 503.25 €
<u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>		718 285.74 €

Monsieur le Maire, sorti pour la circonstance, laisse la présidence à Madame MARTIN Nadine qui présente le compte de gestion établi par Madame la Trésorière de Courville-sur-Eure, lequel est conforme au compte administratif. Les comptes administratifs et de gestion 2020 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

VI. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

Le résultat de fonctionnement 2020

La somme de 655 782.49 € est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2021 au compte 002.

Le résultat d'investissement 2020

La somme de 62 503.25 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2021 au compte 001.

VII. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le maire rappelle que la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFBP) aux communes. Ce transfert suppose que celles-ci délibèrent en 2021 sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'Assemblée délibérante municipale et du taux départemental de TFBP de 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire sans augmentation le taux communal de la TFBP de 2020, à savoir 17,45 %. Le taux départemental de 2020 pour la TFBP est de 20,22 %. Le taux de la TFBP pour 2021 est donc de $17,45 + 20,22 = 37,67\%$. Le taux relatif au foncier non bâti demeure inchangé. Il est nécessaire de rappeler que le taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figé à 10,05% pour l'année 2021.

TAXE FONCIÈRE BÂTI	37,67 %
TAXE FONCIÈRE NON BÂTI	44,14 %

VIII. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– BUDGET COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle les principaux travaux en investissement qui seront effectués cette année avec un équilibre du budget qui se fait encore facilement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2021, service de la Commune, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

<u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u>	960 000.00 €
<u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u>	965 000.00 €

IX. SUBVENTION AMICALE DES ANCIENS

Monsieur Le Maire informe que le nombre d'adhérents de l'Amicale des Anciens en 2021 est de 18. Monsieur Le Maire propose de reconduire le montant de la subvention de 25.00 € par adhérent.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des présents, la subvention à 25.00 € par adhérent à l'Amicale des Anciens pour l'année 2021.

X. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme versée de 130 € à Madame VILLETTE Agnès, pour le gardiennage de l'église de l'année 2021.

XI. INDEMNITE BIBLIOTHECAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme de 900,00 € d'indemnités aux bénévoles de la bibliothèque pour l'année 2021 au prorata du temps de présence de chacun.

XII. DEMANDE DE TERRAIN

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier d'une habitante du Thieulin, Madame LARROUY Victoria, qui lui demande s'il est possible d'utiliser le terrain communal en friche rue de Pierre afin d'y organiser un potager communautaire qui serait un espace d'échanges et de convivialité mais qui pourrait également servir à des fins pédagogiques pour les enfants de l'école. Ce potager communautaire serait basé uniquement sur le volontariat. Après discussion, le conseil n'est pas contre un essai mais il est convenu que Monsieur le Maire rencontre Madame LARROUY Victoria afin d'en savoir un peu plus sur l'organisation qu'elle envisagerait pour ce potager communautaire. Cette dernière demande également s'il est possible de mettre des panneaux de sensibilisation à la vitesse rue de Pierre et rue de l'école.

Le conseil indique que ça ne changerait rien, les panneaux n'ont jamais dissuadé qui que ce soit

Sa dernière question concerne la mise en place d'un transport pour les lycéens

Monsieur le Maire indique que la commune n'a pas la compétence transport et rappelle qu'il y a quelques années un sondage avait été fait pour savoir si cela intéressait quelques parents, la réponse avait été positive mais aucune demande officielle ne nous est encore parvenue.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire indique avoir reçu une pétition signée par 6 habitants sur 7 de l'impasse des Acacias, dénonçant des agissements du locataire situé au numéro 2 : voitures garées n'importe où qui empêchent la collecte des ordures ménagères, des dégradations sur certains véhicules qui avaient le malheur de se garer à certains endroits. Le panneau « impasse des acacias » qui se trouvait sur sa barrière a été retiré. Le fait de ne plus avoir de place libre sur le parking, oblige les visiteurs et les footballeurs à se garer sur le trottoir à côté du logement numéro 1 ce qui a abîmé la plaque d'égout qui est devenue instable.
2. Le problème n'est pas si simple que ça concernant le parking, car Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques années, lorsqu'il y avait déjà eu des problèmes, la roseraie était venue border, et on s'est aperçu qu'une partie du parking n'est pas finalement un terrain communal. Il rappelle qu'il avait aussi fait passer un courrier à tous les habitants leur rappelant quelques règles.

3. Monsieur le Maire indique avoir reçu un mail d'un habitant des champs racine qui souhaiterait acheter 2 parcelles de bois, malheureusement nous n'arrivons pas à retrouver le propriétaire. Il explique que depuis 2004, les communes peuvent devenir propriétaires des biens présumés sans maître (propriétaire soit inconnu, soit disparu, soit décédé). Monsieur le Maire en profite pour remercier Olivier PANIER d'avoir apporté du grattage de route sur le chemin des Champs Racine, Chemin du Bois Salut et Chemin de la Chapelle. Nous avons reçu de la même personne, une réclamation car il dit avoir cassé le palier de sortie côté boîte de vitesses à cause du chemin. Monsieur le Maire rappelle que le jour où cette personne est venue en mairie pour acheter ce chalet qui n'a jamais fait l'objet d'une autorisation de construire, il avait averti cette personne que la commune ne ferait jamais une route, cette personne avait bien compris et avait bien précisé qu'il n'y aurait jamais de problème avec lui
4. Monsieur le Maire indique avoir été contacté par la société DECOLUM qui propose des promotions sur les décorations de Noël. Corine et Violette lors d'un dernier conseil avaient proposé de s'en occuper. Le lien du catalogue va leur être envoyé par mail
5. Monsieur le Maire invite le conseil à une réunion informative pour un projet d'éoliennes le jeudi 8 avril à 19h.
6. Monsieur le Maire informe qu'à ce jour il y a 5 centres de vaccination en Eure-et-Loir (Chartres, Dreux, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, La Loupe). La Loupe a évolué avec l'ouverture de deux annexes (Senonches et Courville-sur-Eure). A partir de la semaine 15, il va y avoir 5 nouveaux centres dont 1 sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche qui fera la vaccination à Courville-sur-Eure et à Illiers-Combray. Les personnes de plus de 70 ans ont commencé à être contacté ainsi que les personnes de plus de 50 ans présentant une comorbidité.
7. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a eu quelques dégradations au presbytère (carreaux cassés, fenêtres ouvertes), les coupables ont été trouvés (ce sont des collégiens du Thieulin) et ont tous été convoqués avec leurs parents respectifs. Ils ont tous reconnu les faits.
8. Monsieur le Maire indique avoir rencontré la personne qui souhaite installer un distributeur à pain sur le Thieulin, comme il en avait parlé lors de la commission des finances. Après avoir fait le tour de toutes les possibilités pour l'installation de ce distributeur ainsi qu'un distributeur de produits frais, il a souhaité l'installer le long du mur de la bibliothèque.

Tour de table :

Nadine MARTIN demande où en est la demande de participation citoyenne ? Monsieur le maire lui répond ne plus avoir de nouvelle, nous leur avons transmis des noms mais aucun retour de la part de la gendarmerie

Corine MARCHAL demande où en sont les travaux du cimetière et de la Bonnetterie, Monsieur le Maire indique qu'ils auraient dû commencer fin mars

Romain PHILIPPE informe qu'un transformateur électrique a été abîmé à la Chapelle

Monsieur le Maire,
M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,
M. PANIER Olivier

Les membres du conseil,

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Pascal

M. CHRETIEN Luc

Mme MARTIN Nadine

Mme GRELLIER Violette

Mme MARCHAL Corine

M. PHILIPPE Romain